

**MANAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL**

THÉMATIQUE



ORGANISME

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE BASTIA ET DE HAUTE-CORSE**

PARTENAIRES

- ▶ ADEME – Direction régionale Corse
- ▶ Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
- ▶ CCI de Haute Corse

COÛT (HT)

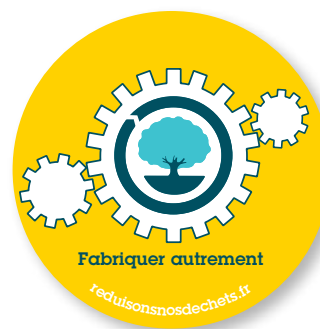
- ▶ Montant total : **94 500 €**
- ▶ Financements :
- ADEME/OEC (70%) : 66 150 €
- Entreprises (30%) : 28 350 €

**BILAN « DÉVELOPPEMENT DURABLE »
EN CHIFFRES**

▶ **10 politiques environnementales** ont été rédigées portant notamment sur la conformité réglementaire, l'énergie, l'eau et les déchets.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse

Opération groupée d'accompagnement de 10 entreprises pour la mise en place d'un Système de Management Environnemental de niveau 1 en phase expérimentale



Pourquoi agir ?

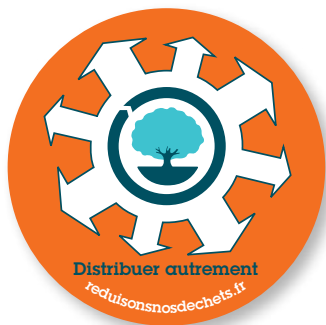
Sur un plan national

De par ses exigences, la certification ISO 14001 n'est pas forcément adaptée aux petites structures comme les PME & TPE. L'ADEME et l'ACFCI ont donc réfléchi sur une offre alternative suffisamment robuste pour que les PME & TPE soient reconnues - sans ambiguïté - par les prescripteurs. Elles ont donc proposé un nouveau dispositif de reconnaissance des PME & TPE engagées dans une démarche de management environnemental. C'est le dispositif basé sur une marque correspondant au niveau 1 du référentiel AFNOR FD X30-205 relatif au SME par étape qui a été retenu. Ce dispositif répond au nom d'ENVOL (Engagement Volontaire de l'Entreprise pour l'Environnement).

En Haute-Corse

Après avoir été pré-diagnostiquées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse (CCI 2B) dans le cadre d'une convention entre l'ADEME et la CCI 2B, **10 entreprises en Haute-Corse ont été diagnostiquées en vue d'obtenir la marque « ENVOL »**. Il s'agit des entreprises suivantes :

- ➔ SARL Bagheera,
- ➔ SAS Domaine de Riva Bella,
- ➔ SA Brasserie Pietra,
- ➔ SARL Marine 2B,
- ➔ SARL Couleur Corse,
- ➔ SARL Lombricorse,
- ➔ SARL Costa Serena Multiservices,
- ➔ SARL Toxicorse,
- ➔ SARL Sanicorse,
- ➔ SA Société d'exploitation des eaux de Zilia.



ENSEIGNEMENTS

Pour les PME PMI TPE TPI, la démarche est fédératrice, structurante, elle porte à connaissance ce que sont les problématiques environnementales, d'un coût faible, elle encourage l'amélioration continue, favorise une meilleure gestion des déchets, des baisses de consommation d'énergie et d'eau.

Envol répond aux besoins en terme de méthode pour les PME PMI TPE TPI, l'iso 14001 pouvant paraître surdimensionnée.

À SUIVRE

Exemples à suivre
téléchargeables sur les sites :

www.oec.fr

www.ademe.fr/dechet

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de Haute-Corse :
opération groupée d'accompagnement de 10 entreprises
pour la mise en place d'un Système de Management
Environnemental de niveau 1 en phase expérimentale

Présentation et résultats

Cette opération groupée s'est inscrite dans la phase d'expérimentation d'ENVOL (1^{er} avril 2009 - 31 mars 2010). Pendant cette phase, les 100 premières entreprises impliquées dans ce programme ont bénéficié de la marque et des conseils inhérents gratuitement.

L'opération a consisté, pour chaque entreprise, en la réalisation :

- d'un état des lieux réglementaire préliminaire,
- d'un état des lieux technique, organisationnel et économique préliminaire,
- d'un Plan d'actions préliminaire et d'une revue de Direction validant la politique environnementale de l'entreprise.

Bilan de l'opération

Le comité national d'attribution de la marque « ENVOL » a vérifié que les 10 entreprises appliquent les exigences du Niveau 1 du référentiel de management environnemental par étapes AFNOR FD X30-205. **Il leur a donc attribué la marque « ENVOL ».**

Sur les 100 premières entreprises françaises marquées ENVOL, 10 sont implantées en Corse, soit 10%.

Si cette marque permet à certaines entreprises de témoigner de leur premier engagement dans la protection de l'environnement, d'autres envisagent de poursuivre leur engagement vers la certification ISO 14001 dans les deux années à venir.

Facteurs de reproductibilité

Cette opération a montré la faisabilité pour des petites entreprises de mener à bien une démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue. L'accompagnement par des bureaux d'études demeure certainement le moyen le plus efficace pour aborder ces thématiques au cœur du dispositif ENVOL.

➤ *Contacts*

➤ Sur le site de l'OEC : www.oec.fr

➤ Sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr/dechets

➤ OEC : 04 95 34 84 48 - Magali GABRIELLI

➤ ADEME : Direction Régionale Corse - 04 95 10 58 58 - Pierre Olivier FILIPPI

➤ DREAL : 04 95 51 79 34.